

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

COMMUNE DE WORMHOUT

N°AR2022-034

ARRETE

Le Maire de la Commune de WORMHOUT,
Vu le Code des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L2212-2,
Vu la demande de l'entreprise BLONDEZ Jean-Jacques route de Wormhout à LEDRINGHEM (59470),
afin de réaliser des travaux au 9, Place du Général de Gaulle à Wormhout,

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'entreprise BLONDEZ J.J est autorisée à poser un échafaudage devant le 9 Place du Général de Gaulle, et ce, **du 13 au 24 février 2023 inclus**.
L'entreprise BLONDEZ devra laisser un passage sécurisé pour les piétons.

ARTICLE 2 : Une signalisation réglementaire sera mise enplace par l'entreprise BLONDEZ JJ.

ARTICLE 3 : La Brigade de Gendarmerie de WORMHOUT est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera publié puis transmis à l'entreprise BLONDEZ JJ et à Monsieur le Commandant de Gendarmerie de WORMHOUT.

Fait à WORMHOUT, le 7 février 2023

Le Maire,

Frédéric DEVOS

Acte rendu exécutoire par
Publication et notification le 07/02/2023

Le Maire
Frédéric DEVOS

